



## Assemblée Conseil

Distr. générale  
28 mai 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Dixième session

Kingston (Jamaïque)  
24 mai-4 juin 2004

## Rapport de la Commission des finances

1. Lors de la dixième session de l'Autorité internationale des fonds marins, la Commission des finances a tenu quatre séances, les 26, 27 et 28 mai 2004. La Commission a réélu Président M. Hasjim Djalal.

### I. Ordre du jour

2. La Commission a adopté l'ordre du jour provisoire, notant que l'Accord complémentaire entre l'Autorité internationale des fonds marins et le Gouvernement jamaïcain serait examiné au titre du point questions diverses.

### II. Budget pour l'exercice 2005-2006

3. La Commission a examiné le projet de budget de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'exercice biennal 2005-2006 (ISBA/10/A/4-ISBA/10/C/6) d'un montant de 10 816 700 dollars des États-Unis. En examinant le budget, la Commission a considéré la légère augmentation d'ensemble compte tenu des taux d'inflation enregistrés, le programme de travail de l'Autorité internationale des fonds marins pour la période allant de 2005 à 2007 (figurant dans le document ISBA/10/A/3), l'augmentation des frais imputés pour les services de conférence par l'Organisation des Nations Unies et ses modalités de facturation, ainsi que le montant des dépenses pour 2003.

4. La Commission, après avoir reçu des informations supplémentaires, notamment des précisions concernant le tableau des effectifs, a décidé de recommander d'approuver le projet de budget pour l'exercice biennal 2005-2006, d'un montant de 10 816 700 dollars. La Commission a en outre noté que, conformément au Règlement financier de l'Autorité, le montant final des charges réparties serait réduit en appliquant le solde inutilisé du budget d'administration à l'issue de l'exercice financier précédent. Le Comité a décidé aussi de recommander qu'en 2005 et en 2006, le Secrétaire général soit autorisé à transférer entre les



sections d'ouverture de crédit jusqu'à 30 % du montant total des crédits de chaque section. On trouvera à l'annexe I une présentation détaillée du budget approuvé.

5. La Commission a demandé que les projets de budget à l'avenir comprennent des détails comparatifs des dépenses effectives pour l'année précédente, par poste du budget, indiquent le pourcentage que chaque poste représente par rapport au montant total du budget, et contiennent plus de détails concernant les postes à la section I du budget. La Commission a demandé aussi que le secrétariat fournisse des détails sur tous les programmes scientifiques, y compris les activités et les produits correspondant à chacune d'elles en vue de s'assurer du rapport coût-efficacité des mesure prises.

### **III. Barème des quotes-parts pour 2005-2006**

6. La Commission a pris note de la résolution 58/1 B de l'Assemblée générale des Nations Unies relative aux contributions pour 2004, 2005 et 2006, qui incorporait une résolution concernant un ajustement ad hoc de la quote-part de l'Argentine (résolution 57/4) en réponse à une requête de ce pays.

7. La Commission recommande que, conformément à l'article 160 2) e) de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le barème des quotes-parts du budget de l'administration de l'Autorité internationale des fonds marins pour 2005 et 2006 soit basé sur le barème des quotes-parts au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 2004-2005, en tenant compte du fait que la quote-part maximale est de 22 % et que la quote-part minimale est de 0,01 %, des différences au niveau du nombre des membres et de la contribution de la Communauté européenne.

### **IV. Rapport de vérification des comptes pour 2003**

8. La Commission a examiné le rapport de vérification des comptes pour 2003 et les états financiers connexes. Le Secrétariat a confirmé que le Vérificateur des comptes ne pensait pas qu'il y avait des questions justifiant l'envoi d'une lettre de recommandations et il a fourni des précisions concernant le temps consacré et les efforts déployés pour la compilation du rapport de vérification des comptes.

### **V. Fonds d'affectation spéciale**

9. La Commission s'est déclarée satisfaite de l'assistance fournie au titre du Fonds d'affectation spéciale en vue de renforcer la participation des membres de pays en développement aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances.

10. La Commission a recommandé de lancer un appel énergique aux membres de l'Autorité pour qu'ils contribuent au Fonds, notant que les montants disponibles à la suite de la dixième session représenteraient environ la moitié des montants versés au Fonds.

11. Notant le solde de l'avance versée par le Secrétaire général au Fonds d'affectation spéciale, la Commission a décidé de recommander que pour compléter

les contributions volontaires, le Secrétaire général soit autorisé à avancer, dans la mesure où cela est nécessaire, un montant maximal de 10 000 dollars prélevé sur les intérêts du Fonds Pionniers, pour le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale en 2005.

12. La Commission a recommandé aussi que les conditions et modalités provisoires d'utilisation du Fonds soient amendées en supprimant l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'annexe du rapport de 2003 de la Commission des finances (ISBA/9/A/5-ISBA/9/C/5), qui se lit comme suit : « Il sera tenu compte des compétences particulières de ce membre, de ses qualifications, de son assiduité aux séances et de ses contributions aux sessions ».

13. La Commission a prié le Secrétaire général de fournir un rapport annuel détaillé sur l'utilisation et l'état du Fonds et, à la lumière des décisions enregistrées ci-dessus, a décidé de reporter jusqu'à sa prochaine réunion (2005) toute recommandation sur le financement futur du Fonds d'affectation spéciale.

## **VI. Droit à pension du Secrétaire général**

14. La Commission a examiné le document ISBA/9/FC/R.1 intitulé : « Conditions d'emploi du Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins, y compris les dispositions en matière de pension ».

15. La Commission a décidé de recommander que le Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins ait le choix entre s'affilier à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et bénéficier de ce qu'il est convenu d'appeler l'arrangement de l'OACI, en vertu duquel une contribution équivalente au montant versé à la Caisse commune des pensions des Nations Unies est versée mensuellement en sus du traitement du Secrétaire général.

## **VII. Contributions**

16. La Commission a pris note de l'état des contributions au financement du budget d'administration et s'est déclarée préoccupée par le nombre d'États membres qui étaient en retard de plusieurs années dans le paiement de leurs contributions et par l'effet de cette situation, notamment sur les votes.

17. La Commission a recommandé que l'Assemblée demande instamment aux membres de verser intégralement et sans retard leurs quotes-parts.

18. La Commission a recommandé que le Canada et la Lituanie, qui sont devenus membres de l'Autorité en 2003, versent pour 2003 et 2004 au budget d'administration de l'Autorité et au Fonds de roulement les contributions ci-après.

## 2003

États	Date d'admission	Barème de quotes-parts des Nations Unies (2003)	Barème ajusté par l'Autorité (2003)	Contributions au budget d'administration pour 2003	
				Contributions au Fonds de roulement	
				(dollars É.-U.)	
Canada	7 décembre 2003	2,579	3,782	10 039	9 153
Lituanie	13 décembre 2003	0,017	0,025	50	109
<b>Total</b>				<b>10 058</b>	<b>9 262</b>

## 2004 (année pleine)

États	Date d'admission	Barème de quotes-parts des Nations Unies (2004)	Barème ajusté par l'Autorité (2004)	Contributions au budget d'administration pour 2004	
				Contributions au Fonds de roulement	
				(dollars É.-U.)	
Canada	7 décembre 2003	2,558	3,566	138 188	–
Lituanie	13 décembre 2003	0,017	0,024	918	–
<b>Total</b>				<b>139 106</b>	<b>–</b>

## VIII. Accord complémentaire relatif au siège

19. La Commission a examiné l'Accord complémentaire relatif au siège (ISBA/10/A/2-ISBA/10/C/2) et a décidé de recommander au Conseil et à l'Assemblée de l'approuver.

20. La Commission félicite le Gouvernement jamaïcain et le Secrétaire général d'avoir réussi à conclure cet important accord et d'avoir réglé une question qui était pendante depuis longtemps.

## IX. Recommandations de la Commission des finances

21. Compte tenu de ce qui précède, la Commission recommande que le Conseil et l'Assemblée :

a) Approuvent le budget pour l'exercice 2005-2006 d'un montant de 10 816 700 dollars, comme proposé par le Secrétaire général;

b) Autorisent le Secrétaire général à fixer le barème des quotes-parts pour 2005-2006 basé sur le barème utilisé pour le budget ordinaire des Nations Unies pour 2004-2005 en tenant compte du fait que la quote-part maximale est de 22 % et que la quote-part minimale est de 0,01 %;

c) Prient les membres de l'Autorité de verser sans retard et intégralement leurs quotes-parts;

d) Autorisent le Secrétaire général à avancer un nouveau montant de 10 000 dollars des États-Unis en 2005 prélevé sur les intérêts que rapporte le Fonds Pionniers, pour compléter le fonds d'affectation spéciale, en cas de besoin;

e) Décident de permettre au Secrétaire général de choisir entre la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et l'arrangement de l'OACI, comme énoncé dans le document ISBA/9/FC/R.1. Si le Secrétaire général choisit l'arrangement de l'OACI, il en informera l'Assemblée dès son élection.

f) Approuvent l'Accord complémentaire entre l'Autorité internationale des fonds marins et le Gouvernement jamaïcain relatif au siège de l'Autorité internationale des fonds marins et à l'utilisation du Centre de conférences de la Jamaïque.

## Annexe I

### Autorité internationale des fonds marins

#### Récapitulation des ressources nécessaires pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total 2003-2004	2005	2006	Total 2005-2006
<b>Partie 1 – Dépenses d’administration du secrétariat</b>				
<b>Section 1</b>				
Postes permanents	4 731,6	2 417,1	2 484,8	4 901,9
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	55,8	18,0	18,5	36,5
Heures supplémentaires	45,3	22,4	22,9	45,3
Consultants	180,0	90,0	90,0	180,0
Promotion et encouragement de la recherche scientifique marine	101,1	50,0	50,0	100,0
Groupes spéciaux d’experts	400,0	200,0	200,0	400,0
Dépôt central de données	80,0	35,0	35,0	70,0
Bulletins d’information sur l’élaboration de politiques relatives au fond des mers et des océans	50,8	–	–	–
Modèle géologique		75,0	75,0	150,0
Dépenses communes de personnel	1 888,0	989,4	1 017,1	2 006,5
Contributions du personnel	1 347,8	665,1	683,7	1 348,8
Recettes au titre des contributions du personnel	(1 347,8)	(665,1)	(683,7)	(1 348,8)
<b>Total partiel, section 1</b>	<b>7 532,6</b>	<b>3 896,9</b>	<b>3 993,3</b>	<b>7 890,2</b>
<b>Section 2</b>				
Frais de voyage	232,0	121,1	124,5	245,6
<b>Total partiel, section 2</b>	<b>232,0</b>	<b>121,1</b>	<b>124,5</b>	<b>245,6</b>
<b>Section 3</b>				
Transmissions	145,5	72,8	72,8	145,6
Travaux contractuels d’imprimerie	128,5	50,0	50,0	100,0
Formation	52,1	26,0	26,1	52,1
Livres de bibliothèque	109,1	50,0	50,0	100,0
Dépenses de représentation	22,0	11,0	11,0	22,0
Achat de mobilier et de matériel	66,7	31,7	35,0	66,7
Location et entretien du mobilier et du matériel	47,7	11,5	11,5	23,0
Fournitures et accessoires	97,3	47,8	49,5	97,3
Services divers	89,2	41,3	42,9	84,2
Informatique	219,4	39,0	41,9	80,9

	Total 2003-2004	2005	2006	Total 2005-2006
Honoraires des vérificateurs extérieurs des comptes	34,5	17,3	17,3	34,6
<b>Total partiel, section 3</b>	<b>1 012,0</b>	<b>398,4</b>	<b>408,0</b>	<b>806,4</b>
<b>Section 4</b>				
Gestion des bâtiments	618,0	231,5	243,0	474,5
<b>Total partiel, section 4</b>	<b>618,0</b>	<b>231,5</b>	<b>243,0</b>	<b>474,5</b>
<b>Total, partie 1</b>	<b>9 394,6</b>	<b>4 647,9</b>	<b>4 768,8</b>	<b>9 416,7</b>
<b>Partie 2 – Coût des services de conférence</b>	<b>1 115,1</b>	690,0	710,0	<b>1 400,0</b>
<b>Total, partie 2</b>	<b>1 115,1</b>	<b>690,0</b>	<b>710,0</b>	<b>1 400,0</b>
<b>Total général</b>	<b>10 509,7</b>	<b>5 337,9</b>	<b>5 478,8</b>	<b>10 816,7</b>

## Annexe II

### Tableau d'effectifs du secrétariat révisé\*

<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents de services généraux</i>
Secrétaire général	1 (SGA)	
Assistant exécutif		1
Assistant administratif (bureau de New York)		1
Secrétaire général adjoint	1 (D-2)	
Assistant administratif		1
Conseiller juridique	1 (D-1)	
Juriste (hors classe)	1 (P-5)	
Juriste	1 (P-4)	
Bibliothécaire	1 (P-2)	
Administrateur adjoint de 2 <sup>e</sup> classe chargé du protocole et de l'administration	1 (P-1)	
Secrétaire		1
Spécialiste des questions scientifiques (hors classe)	1 (P-5)	
Spécialiste des questions scientifiques (géologie marine)	1 (P-4)	
Spécialiste des questions scientifiques (géologie marine)	1 (P-4)	
Spécialiste des questions scientifiques (géostatisticien)	1 (P-4)	
Spécialiste des questions scientifiques (systèmes d'information géographique)	1 (P-3)	
Assistant (sciences marines)		1
Informaticien	1 (P-4)	
Administrateur de site Web/fonctionnaire chargé des publications	1 (P-3)	
Assistant (bases de données)		1
Chef du Service administratif	1 (P-5)	
Secrétaire		1
Fonctionnaire chargé du budget/du contrôle interne	1 (P-4)	
Fonctionnaire des finances	1 (P-4)	
Administrateur du personnel	1 (P-3)	
Assistant d'administration du personnel		1
Assistant (achats)		1
Assistant (budget et trésorerie)		1
Assistant (finances)		1
Officier de sécurité	1 (P-2)	
Agent de sécurité		1
Agent de sécurité		1

---

<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents de services généraux</i>
Chauffeur		1
Chauffeur		1
Chauffeur		1
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>16</b>

\* Deux postes d'agent des services généraux ont été provisoirement gelés.

---